



Directeur Général et cumul avec fonction de consultant

Par **odysseus22**, le **24/05/2011** à **00:37**

Bonjour,

Le Directeur Général cumule ses fonctions de DG avec des missions de consultant auprès d'un organisme similaire au notre, mais dans un autre département.

Cela se fait sans aucune information, auprès du Conseil d'Administration, du personnel et du CE.

Il s'absente souvent et il semble utiliser son véhicule de fonction, régulièrement, pour ses déplacements dans cette autre organisme.

Il va de soit que cela crée des dysfonctionnements en interne.

Que faire ?

Merci pour vos précisions

Par **P.M.**, le **24/05/2011** à **09:11**

Bonjour,

Il faudrait savoir quelle est votre fonction dans l'entreprise et si vous voulez dire que le conseil d'administration n'est pas du tout au courant de cela...

Par **odysseus22**, le **25/05/2011** à **19:22**

Bonjour, pour répondre à vos questions, je fais partie de l'encadrement, l'organisme est un EPIC et je confirme que le CA n'est pas au courant. Le DG affirme à certains cadres dubitatifs sur la méthode qu'il est en phase avec le Président. Il y a quelques mois, à la suite d'un article de presse paru dans le département voisin (lieu de l'organisme demandeur de son assistance, suite au remerciement du DG au sein de cette entité) un syndicat de notre organisme avait posé la question, car il y avait des rumeurs et le DG a répondu par note de service, qu'il menait des réflexions, mais que rien n'était décidé. Plusieurs semaines sont passées. Depuis quelques temps les absences sont régulières et planifiées sur son agenda électronique. Aucune information n'a été diffusée et les contacts téléphoniques avec l'organisme demandeur sont aussi très fréquents, et comme les appels "rebondissent" parfois sur plusieurs personnes avant d'arriver à la bonne destination, les rumeurs vont bon train. A cela viennent s'ajouter des dysfonctionnements internes, que le DG veut faire porter aux cadres qui ne sont pas dans sa "mouvance" et il laisse sous entendre à certains Elus

politiques, qu'il s'agit de lutte de pouvoir motivé par de l'ambition et des jalousies, évinçant par ces faits le problème d'intégrité, en semant le doute la discorde. Le climat social est très tendu et la paranoïa s'installe. Merci.

Par **P.M.**, le **25/05/2011** à **19:46**

Bonjour,

Je ne vois pas ce que vous pourriez faire individuellement en dehors de vous défendre si vous êtes sanctionné ou même attaqué mais cela semble incroyable que d'après votre récit les membres du conseil d'administration soient pratiquement les seuls à ne pas lire la presse et à continuer à ne pas être au courant...

Eventuellement, si cela pouvait être évoqué, les représentants du Personnel pourraient examiner la possibilité d'un abus de bien sociaux...